

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

ID : 033-213305097-20230117-032023-DE

**OBJET : DEMANDE DE DETR 2023 –
ACHAT D'UN COLUMBARIUM COMPLEMENTAIRE**

Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE

RÉUNION 17 Janvier 2023

N°03-2023



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers absents excusés : 2

Nombre de Conseillers absents non excusés : 1

Date de convocation du Conseil Municipal

10 Janvier 2023

Le dix-sept janvier deux mil vingt-trois à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Sous-préfecture

le Et de la publication ou notification le

VOTES : Pour : 14- Contre : 0 -Abstention : 0 – Procurations : 2

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuracion
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR		X		
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Chantal CASTELAIN		X		A. CELLIER
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		C. GANTCH
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS a été élue secrétaire de Séance

Madame Chantal CASTELAIN a donné procuracion à Madame Aurélie CELLIER

Monsieur Bertrand LACCOURS a donné procuracion à Madame Chantal GANTCH

Pour voter en leur lieu et place.

**Demande de DETR 2023 –
ACHAT D'UN COLUMBARIUM COMPLEMENTAIRE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le columbarium actuel est quasiment complet. La nécessité de prévoir l'acquisition d'une structure complémentaire est indispensable afin de répondre aux demandes de nos administrés sur ce mode de sépulture. Un minimum de 9 cases doit être envisagé.

Plusieurs devis de différentes sociétés ont été proposés.

Le projet proposé par l'entreprise OGF situé à Libourne correspond aux différents critères définis.

Cette réalisation est d'un montant de 8 425,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Art. 1^{er} : **APPROUVE** l'achat d'un columbarium complémentaire de 9 cases et **DECIDE** de retenir la proposition suivant le devis établi par l'entreprise OGF.

Art.2 : **SOLLICITE** le versement d'une dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 35 % des travaux H.T.

Art. 3 : **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant HT	Taux de subvention DETR	Montant DETR	Montant autofinancement
8 425,00 €	35 %	2 948,75 €	5 476,25 €

La dépense résultant de cette décision sera imputée au chapitre 21 de l'opération n°113 du budget communal. La recette de la D.E.T.R. sera imputée à l'article 1321 de cette opération.

Art.4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- M. Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que
dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :